



DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	46	3	0

**OBJET : 00-3 - BUDGET - RAPPORT
D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021 -
DEBAT //**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N° Enregistrement :

329/21

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage
en Mairie,

Le 16 FEV. 2021

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 16 FEV. 2021

Par délégation du Maire,
L'Attachée territoriale



Par délégation du Maire
L'attachée territoriale

Sandra MIGLIORE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU VENDREDI 12 FÉVRIER 2021

Le vendredi 12 février 2021 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 05/02/2021, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Eric DUPLAY, Mme Khéra BADAOU-HUGUENIN-VUILLEMIN, M. Yves DAHAN, Mme Alexia MISSANA, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marika ROMAN, M. Daniel LALLAI, Mme Vanessa LELLOUCHE, M. Matthieu GILLI, Mme Martine SAVALLI, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Xavier WIJK, Mme Anne-Marie BOUSQUET, M. Marc FOSSOUD, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, M. Paul SASSI, M. Gerald LACOSTE, Mme Beatrix GIRARD, Mme Carole BONAUT, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Eric PAUGET, M. David SIMPLOT, Mme Gaëlle DUMAS, M. Jean-Gérard ANFOSSI, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Fanny HARTNAGEL ROPITEAU, Mme Nathalie GRILLI, Mme Stéphanie FICARELLA, Mme Johanna SIMOES DA SILVA, M. Marc ANFOSSO, Mme Anaïs IMBERT, Mme Françoise VALLOT, Mme Monique GAGEAN, M. Tanguy CORNEC, M. Arnaud VIE, M. François ZEMA, Mme Aline ABRANAVAL, Mme Michèle MURATORE, Mme Khadija AOUAMI, Mme Djahida HEMADOU.

Procurations :

Mme Nathalie DEPETRIS à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN,
Mme Françoise THOMEL à M. Bernard DELIQUAIRE,
M. Alain BERNARD à Mme Marika ROMAN

Absents : .

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s)

Conformément à l'article L. 2312-1 du Code général des Collectivités territoriales, modifié par la loi NOTRe du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur en son article 4.

Ce Rapport d'Orientation Budgétaire, joint à la présente délibération, poursuit trois objectifs importants :

- il permet à l'assemblée délibérante, et à travers elle, aux administrés, d'être informés sur l'évolution de la situation financière de la collectivité ;
- il permet de débattre des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront retenues dans le cadre du budget primitif ;
- il offre enfin la possibilité à l'ensemble des élus de s'exprimer sur la stratégie financière de la collectivité et éventuellement d'émettre des propositions en vue du prochain budget.

OUÏ CET EXPOSE

APRES EN AVOIR PRIS CONNAISSANCE

LE CONSEIL MUNICIPAL

✓ - **PREND ACTE** qu'un Débat sur le Rapport d'Orientation Budgétaire relatif au Budget Primitif 2021 a été organisé en séance du Conseil municipal.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application "Télérecours" accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr/>. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DCM N.00-3 - BUDGET - RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021 - DEBAT

Date de transmission de l'acte : 16/02/2021

Date de réception de l'accusé de
réception : 16/02/2021

Numéro de l'acte : 741551 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20210212-741551-DE

Date de décision : 12/02/2021

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires